



RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA VALLEE DE LA NESTE

CREATION DU POSTE D'AURE, DE SES RACCORDEMENTS AU RESEAU A 63 000 VOLTS ET DES 2 LIAISONS SOUTERRAINES A 225 000 VOLTS AURE - LANNEMEZAN

Déclarations d'Utilité Publique des ouvrages

Enquête publique unique

Pièces communes

Réponses Rte à l'avis de l'Autorité Environnementale sur l'Etude d'Impact

L'étude d'impact réalisée fin 2020 a été amendée pour prendre en compte l'avis de l'Autorité environnementale (AE) du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) du 21 avril 2021.

Les modifications et compléments apportés ont été indiqués par l'ajout d'un trait bleu en regard du texte directement dans l'étude d'impact.

Une synthèse de l'avis est rappelée ci-après. Elle est suivie d'un tableau récapitulatif des réponses de Rte et les pages de l'étude d'impact modifiées et complétées en conséquence. Ce tableau se trouve également en préambule de l'étude d'impact.

Synthèse de l'avis de l'Autorité Environnementale :

« Situé dans les Hautes-Pyrénées, le réseau électrique des vallées des Nestes (Neste, Aure et Louron) majoritairement construit dans les années 1920, est aujourd'hui vétuste et saturé, contraignant la production hydroélectrique et l'évacuation sur le réseau de l'ensemble de la production locale. Le projet présenté par RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité, vise à rénover et renforcer l'axe électrique de la vallée de la Neste en le dotant d'une capacité de transport supplémentaire.

Le projet conduit à créer un poste électrique « Aure » 225 000/63 000 volts sur la commune d'Arreau, deux liaisons souterraines à 225 000 volts (29 km) et trois raccordements souterrains à 63 000 volts (d'une longueur de 500 mètres à environ 1 km). Il comprend aussi la suppression de la ligne aérienne « Bordères – portique de La Barthe » à 63 000 volts d'une longueur de 21 km. Une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Sarrancolin est prévue et évaluée.

Le projet concourra à une pleine valorisation des énergies renouvelables produites dans les vallées. Pour l'Ae, les principaux enjeux environnementaux du projet sont les habitats naturels et les espèces qui les fréquentent, le paysage, les masses d'eau superficielles et souterraines, et les zones humides.



Le choix d'une réalisation en souterrain, à 95 % sous des voiries existantes, et la dépose de 21 km de lignes existantes (aéroportée dans certaines zones naturelles), mais aussi les choix des techniques de franchissement des cours d'eau (presque tous en sous-oeuvre ou en encorbellement sur les ouvrages existants), permettent au projet d'éviter l'essentiel des impacts.

Toutefois, l'évaluation environnementale, claire, didactique et bien illustrée, présente de grosses lacunes de fond. Son aire d'étude est limitée aux zones de travaux sans englober la dépose de la ligne à 63 000 volts ni les zones susceptibles de connaître des impacts induits et l'étude ne présente ni n'évalue les zones de chantier et pistes d'accès. Elle semble avoir reposé sur des études techniques qui ne sont pas fournies, les assertions du document n'apparaissant pas clairement démontrées. L'Ae émet un certain nombre de recommandations pour l'améliorer substantiellement sur ces différents points. Elles portent notamment sur les inventaires faune, flore, habitats naturels, les masses d'eau souterraines et les zones humides et sur l'appréciation de leurs enjeux, ainsi que sur les espèces exotiques envahissantes et leur suivi. »

Tableau récapitulatif des recommandations de l'Autorité environnementale et des pages de l'étude d'impact où figurent les réponses apportées par Rte

Attentes de l'Autorité Environnementale	Réponses apportées par le Maître d'Ouvrage
<p>Remarques liminaires :</p> <p>L'Ae recommande d'élargir l'aire d'étude afin qu'elle comprenne celle des effets induits par le projet sur le développement des vallées des Nestes, et celle de la dépose de la ligne à 63 000 volts. Elle recommande aussi de joindre à l'étude d'impact l'ensemble des études détaillées et de les compléter si nécessaire, permettant d'évaluer précisément les incidences du projet.</p>	<p>p.33 et 34 de l'étude d'impact (ajout)</p> <p>Annexe 2 de l'étude d'impact (ajout)</p> <p>Dossier cartographique (modification)</p>
<p>Le scénario de référence :</p> <p>L'Ae recommande de compléter le scénario de référence par une appréciation de l'évolution probable des activités et de la population dans les vallées en l'absence du projet, et par une description de l'évolution prévisible de la qualité de la fourniture d'électricité, tant pour les usagers particuliers que pour les entreprises, et de la production électrique locale.</p>	<p>p.33 et 34 de l'étude d'impact (ajout)</p>



<p>L'état initial, incidences du projet et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation :</p> <p>Masses d'eau : L'Ae recommande de présenter les zones où les masses d'eau souterraines sont susceptibles d'être affectées par la pose de la ligne à 225 000 volts et d'en évaluer les impacts, tant en phase travaux</p>	p.154 à 158 de l'étude d'impact (ajout)
<p>Milieux naturels : L'Ae recommande de compléter substantiellement les inventaires de faune, flore et habitats naturels, d'améliorer l'analyse des enjeux en présence et leur cartographie, et de compléter si besoin les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts.</p>	p.82 à 95 de l'étude d'impact (ajout) p.97 de l'étude d'impact (ajout) p.297 à 300 de l'étude d'impact (ajout)
<p>Milieux naturels : L'Ae recommande de compléter l'inventaire floristique et faunistique de la Frênaie de pente au sud de Hèches, d'y prospecter le caractère humide, de réévaluer l'incidence du projet sur ce milieu et de mettre en oeuvre autant que nécessaire la séquence éviter, réduire, compenser.</p>	p.137 à 152 de l'étude d'impact (ajout) p.297 à 300 de l'étude d'impact (ajout)
<p>Milieux naturels : L'Ae recommande de préciser la manière dont les zones humides ont été prospectées (nombre et emplacement des sondages pédologiques, inventaires phytosociologiques), de les compléter au droit de chaque zone naturelle affectée par le projet ou pendant les travaux, et d'en déduire les éventuelles mesures d'évitement, de réduction ou de compensation nécessaires.</p>	p.137 à 152 de l'étude d'impact (ajout) p.297 à 300 de l'étude d'impact (ajout) Annexe 2 de l'étude d'impact
<p>Milieux naturels : L'Ae recommande de mettre en place un suivi de l'évolution de la ripisylve et du layon de la ligne à 63 000 volts après suppression des pylônes aériens. Plus largement, elle recommande de définir et préciser, pour chaque zone naturelle affectée par les travaux, des mesures appropriées pour au moins contenir les espèces exotiques envahissantes présentes.</p>	p.269 à 270 de l'étude d'impact (ajout)
<p>Gaz à effet de serre : L'Ae recommande de compléter l'étude d'impact par une évaluation complète des évolutions des émissions de gaz à effet de serre du fait du projet.</p>	p.200 à 202 de l'étude d'impact (modification)
<p>Nuisances : L'Ae recommande d'étoffer substantiellement l'évaluation du bruit du poste d'Arreau et du trafic induit par le projet ainsi que des mesures prises pour en réduire les effets. Elle recommande par ailleurs de cartographier le risque d'inondation.</p>	p.200 à 202 de l'étude d'impact (ajout) Il n'y a pas de cartographie du risque inondation approuvée.



<p>Analyse de la recherche de variantes et du choix du parti retenu</p> <p>L'Ae recommande de compléter le dossier par la justification technico-économique du projet, d'expliciter la hausse de capacité de transport électrique induite par le projet, d'en montrer la cohérence avec le Sradet « Occitanie 2040 » en cours d'élaboration et en tenant compte des évolutions climatiques projetées.</p>	<p>p.204 de l'étude d'impact (ajout)</p> <p>p.248 à 241 de l'étude d'impact (ajout)</p> <p>Lors de la validation du projet par le ministère en 2016, le SRADDET «Occitanie 2040» n'était pas encore initié.</p>
<p>Résumé non technique</p> <p>L'Ae recommande de prendre en compte dans le résumé non technique de l'étude d'impact les conséquences des recommandations du présent avis et d'y inclure le glossaire.</p>	<p>Résumé non technique dans son ensemble (ajouts et modifications)</p>